

*Direction de la sécurité
et de la circulation routière*

Décision du 6 avril 2007 relative à la modification du comité de concertation de l'éducation routière au sein de la DSCR auprès du sous-directeur de l'éducation routière,

NOR : *EQUS0790735S*

Le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer,
Décide :

Article 1^{er}

La composition du comité de concertation de l'éducation routière (CCER), créé au sein de la direction de la sécurité et de la circulation routières (DSCR), est modifiée comme suit :

Représentants de l'administration

Membres titulaires

- M. Meunier (Marc), président, sous-directeur de l'éducation routière (DSCR-ER).
- Mme Morin (Françoise), chef du bureau du permis de conduire (DSCR-ER. 2).
- Mme Dubail (Sylviane), chef du bureau de l'animation de la politique éducative (DSCR-ER. 3).
- Mme Lefèvre-Bataille (Dominique), sous-directrice des actions transversales et des ressources (DSCR-ATR).
- Mme Lebeau (Martine), directrice départementale de l'équipement du Var.
- M. Caire (José), directeur départemental de l'équipement du Morbihan.

Membres suppléants

- M. Fougère (Jean-Pierre), adjoint du sous-directeur de l'éducation routière (DSCR-ER).
- M. Robriquet (Jean-François), chef du bureau des ressources (DSCR-ER. 4).
- M. Machu (Christian), chef du bureau de l'éducation à la conduite et à la sécurité routières (DSCR-ER. 1).
- M. Zambon (David), adjoint de la sous-directrice des actions transversales et des ressources (DSCR-ATR).
- M. Descatoire (Christophe), directeur délégué départemental de l'équipement de Haute-Vienne.
- M. Gondran (Olivier), directeur départemental de l'équipement du Gers.

Représentants du personnel

SNICA-FO

Membres titulaires

- M. Grolier (Christian).
- M. Hamon (Yann).
- M. Chopin (Patrick).
- Mme Masset (Pascale).

Membres suppléants

- M. Guebel (Fernand).
- M. Desvages (Christophe).
- M. Le Floch (Laurent).
- Mme Demont (Nathalie).

CFDT

Membre titulaire

- M. Decourselle (Laurent).

Membre suppléant

- M. Debliquis (Olivier).

CGT

Membre titulaire

Mme Elmary (Florence).

Membre suppléant

M. Rabia (Amar).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère.

*Pour le ministre et par
délégation :
La directrice de la sécurité
et de la circulation routières,
C. Petit*